

## **Conseil municipal du 20 novembre 2014**

### **Point B – Plan de prévention du bruit de l'environnement**

#### **Présentation de Stéphane Prat, Maire-adjoint à l'écologie urbaine et à la transition énergétique**

Monsieur le premier adjoint,

Chères et chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) soumis au vote du Conseil municipal ce soir est un document officiel et obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50.000 habitants. Il est issu d'une directive européenne de 1992 qui a pour but de mieux encadrer les nuisances sonores issues des infrastructures et des activités économiques.

Ainsi, il ne peut être question dans ce document des problèmes de tapages nocturnes et autres problèmes de voisinages liés au non-respect du « mieux vivre ensemble ». Pour autant et même si ce document n'a pas de valeur juridique, il n'en a pas moins une portée politique importante en ce sens qu'il présente les actions et engagements de la Ville, mais aussi ses légitimes revendications, sur ce sujet.

En effet, il n'aura échappé à personne que le territoire ivryen, du fait des nombreuses voies routières et ferrées mais aussi à cause de certaines activités industrielles, connaît, dans certains quartiers un niveau sonore insupportable pour nos concitoyens. Cette pollution sonore, invisible telle la pollution atmosphérique, peut cependant être limitée.

Le diagnostic du PPBE a été élaboré avec des données modélisées au milieu des années 2000 et le calcul de la population impactée a été effectué à partir du recensement de population de 1999. Compte-tenu de l'évolution de notre population depuis 15 ans (quelques 9.000 habitants supplémentaires) et de l'accroissement des déplacements, notamment via l'automobile, on peut mesurer l'ampleur des nuisances du nombre de nos concitoyens qui les subissent.

Cependant, la Ville a fait preuve de volontarisme pour limiter cette pollution. En effet, dans ses documents d'urbanisme, d'orientation comme les Chartes ou de planification comme le Plan Local d'Urbanisme, elle prend en compte la dimension « bruit » afin d'en limiter les impacts : ce n'est pas le moindre intérêt du PPBE que de rassembler en un document de référence, un bilan et des préconisations.

-3-

**Un bilan** car la Ville a beaucoup fait, aussi bien en termes d'aménagements que dans le cadre des programmes d'habitat. Ainsi, les opérations de construction de logements respectent des normes « performant » ou « très performant ». Nous appliquons également ces normes à nos équipements publics (écoles notamment), la dimension bruit étant appréhendée aussi bien au niveau de l'isolation acoustique qu'au niveau de la construction des bâtiments.

Arrêtons-nous un instant sur une opération d'envergure qui représente un enjeu majeur : la reconstruction de la cité Gagarine : ses résidents y subissent des troubles anormaux et insupportables du fait de la proximité de la voie ferrée. Dans le cadre de l'ANRU, le projet visera, à protéger le site des nuisances dues au trafic ferroviaire en plus évidemment d'améliorer les conditions de logement.

Je dirai également un mot sur les efforts de la Ville pour promouvoir d'autres modes de déplacement, justement en favorisant ce qu'on appelle les « modes doux » ou « modes actifs » : cheminements piétons, pistes cyclables ; en développant les transports en commun (tramway T9 sur la RD5 et bus TZEN5 sur la RD19) et en limitant la vitesse automobile grâce à des aménagements de voiries de type « zones 30 ». Autant de projets qui limitent les nuisances sonores.

-4-

**Quant aux préconisations**, la Ville entend bien entendu poursuivre dans la même voie, mais la situation sonore dans notre commune ne saurait s'améliorer sans la nécessaire mobilisation des gestionnaires. En effet, vous l'aurez compris, la Ville n'a compétence que sur sa voirie. Or, les axes les plus bruyants relèvent d'autres collectivités ou entreprises :

-le CG94 et STIF a procédé à plusieurs aménagements qui ont des répercussions positives : sites propres de bus, pistes ou couloirs cyclables, nouveaux revêtements ; l'on ne peut qu'être favorable aux projets programmés sur les axes majeurs départementaux comme les RD 5 & 19

-si la SNCF a procédé à des améliorations sur ses trains (système de freinage), cela ne saurait compenser les nuisances générées par l'intense trafic, tant de banlieue que de grande ligne, sans parler des convois de marchandises : le diagnostic du plan montre clairement que des solutions doivent être trouvées à court terme pour protéger le centre-ville

Au niveau routier, notre plus gros problème reste tout de même le périphérique, qui, malgré des aménagements effectués ces derniers mois (revêtement plus absorbant au

-5-

niveau des portes) et une limitation de la vitesse à 70 km/h, est un axe qui a lui seul génère, outre le bruit, d'autres pollutions.

Pour terminer cette présentation rapide du PPBE, je vous propose que notre Ville fasse le lobby nécessaire auprès des différents acteurs afin que des solutions puissent être mises en œuvre dans le seul but d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Merci de votre attention.